

COMMUNIQUE DE PRESSE

MOBILISATION DES PROFESSIONNELS « ENGAGÉS POUR FAIRE » POUR LA MASSIFICATION DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Le 12/10/2020

Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, Arnaud Leroy, président de l'ADEME et Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, accueillent ce jour les signataires de la charte « **ENGAGÉ POUR FAIRE** », lancée en avril 2019 par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de la Transition écologique (ADEME) et le Plan Bâtiment Durable, dans le cadre du Plan de rénovation énergétique des bâtiments, afin de témoigner de l'engagement de l'ensemble de la filière pour la massification de la rénovation énergétique des bâtiments.



Cette mobilisation commune permet de valoriser et de développer les initiatives des professionnels de la rénovation, dans l'esprit des engagements pris par les pouvoirs publics d'une part, et par les acteurs publics et privés signataires de la charte « **ENGAGÉ POUR FAIRE** » d'autre part. C'est grâce à cette vision partagée, et aux partenariats entre ces professionnels et le réseau de Conseillers FAIRE qui accompagne les particuliers sur l'ensemble du territoire, que l'accélération quantitative et qualitative de la rénovation énergétique sera rendue possible, dans un contexte où le plan de relance gouvernemental fait la part belle à ce secteur.

Des mesures exceptionnelles ont également été inscrites dans le plan *France Relance* à destination des particuliers, avec le renforcement du dispositif [MaPrimeRénov'](#) gérée et distribuée par l'ANAH. Désormais accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location, MaPrimeRénov' devient ainsi la principale aide à la rénovation énergétique.

Depuis son lancement, la charte « **ENGAGÉ POUR FAIRE** » continue d'accueillir de nouveaux signataires et compte désormais près de 220 signataires mobilisés sur l'ensemble du territoire pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments: les professions déjà représentées dans le cadre de la charte sont les organisations, syndicats et fédérations professionnels, les organismes de qualification et de certification délivrant la mention « RGE », les fournisseurs d'énergie et de services énergétiques, les associations à but non lucratif et fondations, les acteurs institutionnels, les clusters et centres de ressources, les grandes surfaces de bricolage, les industriels, les sociétés de négoce & distribution, les plateformes numériques de travaux, le secteur assurantiel, les professions immobilières et les prestataires de services bancaires.

Les trois principaux axes d'engagements des parties prenantes sont :

- la dynamisation du marché de la rénovation énergétique des bâtiments à travers le déploiement d'offres servant les objectifs nationaux de baisse de la consommation, de développement des renouvelables et de neutralité carbone,
- la promotion de la bannière commune FAIRE et du réseau de Conseillers « FAIRE » auprès des particuliers,
- le soutien aux pratiques commerciales vertueuses tout en apportant une contribution aux dispositifs de lutte contre la fraude.

Par leur engagement, ces acteurs favorisent le passage à l'action des particuliers, de façon complémentaire aux soutiens publics rendus encore plus attractifs avec l'amplification des moyens dédiés à MaPrimeRénov' mise en œuvre par l'ANAH.

C'est dans le sens de cette mission commune que les différents acteurs, publics et privés, se sont réunis ce 12 octobre, pour partager des informations, témoignages et temps de réflexion. Dans une actualité marquée par le plan de relance gouvernemental, les « **ENGAGÉS POUR FAIRE** » ont pu partager leur retour d'expériences et les actions engagées par chacun, et participer à des ateliers en vue d'identifier de nouvelles voies collaboratives pour la dynamisation du marché de la rénovation énergétique des bâtiments.

Les sociétés de tiers-financement s'engagent pour FAIRE

Les sociétés de tiers-financement proposent un accompagnement technique et financier dans la réalisation de rénovation globale performante. Agissant à l'échelle territoriale, elles accompagnent les particuliers habitant en maison individuelle ou en copropriété dans leurs projets de travaux.

A l'occasion de cet événement, plusieurs sociétés de tiers-financement ont souhaité témoigner de leur engagement résolu pour la massification de la rénovation énergétique performante en signant la charte « **ENGAGÉ POUR FAIRE** » :

- AREC Occitanie (région Occitanie) ;
- ARTEE (région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Bordeaux Métropole Energies (Bordeaux Métropole) ;
- Centre Val de Loire Energies (région Centre-Val de Loire) ;
- Ile-de-France Energies (région Ile-de-France) ;
- OKTAVE (région Grand Est) ;
- Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Energétique (région Hauts-de-France).



Le réseau FAIRE : présents sur tout le territoire, les conseillers FAIRE délivrent des conseils gratuits, neutres, indépendants et adaptés à chaque cas de figure pour guider les ménages vers les travaux de rénovation. Ils sont joignables au **0808 800 700 (prix d'un appel local)** ou sur **www.faire.gouv.fr**

Pour en savoir plus

- Le texte de la Charte sur <https://www.faire.gouv.fr/pro/engage-pour-faire>
- La liste des signataires sur <https://www.faire.gouv.fr/pro/les-signataires>
- Le site de MaPrimeRénov' distribuée par l'ANAH: <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

#FAIRE #RénovationEnergétique #TousEcoConfortables

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.** www.ademe.fr et sur [@ademe](https://twitter.com/ademe).

Contact presse Plan Bâtiment Durable

Marie Gracia : 06 65 08 75 39 / marie.gracia@developpement-durable.gouv.fr

LE PLAN BATIMENT DURABLE EN BREF

Lancé en janvier 2009 par les pouvoirs publics, le Plan Bâtiment Durable, présidé par Philippe Pelletier, fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur. Le Plan Bâtiment Durable assure la concertation permanente au sein de la filière et témoigne de la mobilisation continue des acteurs au plan national comme régional. Il est ainsi force de proposition auprès des pouvoirs publics. www.planbatimentdurable.fr [@PlanBatiment](https://twitter.com/PlanBatiment)